

## REGLEMENT

1/ Les équipes seront constituées de deux coureurs, reliés par une ficelle, qui devront faire le parcours ensemble. Les coureurs devront être nés avant le 1er janvier 2007..

2/ Le départ entre chaque équipe sera donné à intervalles réguliers.

3/ Les participants devront suivre le balisage et emprunter les couloirs de rubalise qui jalonnent le parcours.

Les bénévoles sur le parcours assureront la sécurité de la course et indiqueront l'itinéraire à suivre.

4/ Les coureurs n'empruntant pas la totalité du parcours, ne restant pas liés tout au long du parcours ou jetant des déchets sur le parcours se verront infliger une pénalité de trente minutes. Les pénalités sont cumulables.

5/ L'équipe vainqueur sera l'équipe qui aura mis le moins de temps sur le parcours après calcul des éventuelles pénalités.

6/ Conformément à la loi 99-223 du 23 mars 1999 il est obligatoire de présenter une licence sportive en cours de validité (FFA ou autre). Les coureurs non-licenciés doivent fournir un certificat médical (ou photocopie certifiée conforme) de non-contre-indication à la pratique sportive en compétition de moins d'un an.

7/ Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance. Les licenciés bénéficient d'une assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

8/ Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas :

-d'accident provoqué par une déficience physique ou psychique avant, pendant et après l'épreuve,

-de vols ou de dommages qui pourraient survenir pendant cette manifestation sportive.

-de la cession de son inscription à une tierce personne.

9/ Tout engagement est définitif et ne peut faire l'objet de remboursement, de même si l'épreuve devait être annulée pour un motif indépendant de la volonté des organisateurs.

10/ Un lot champêtre sera remis à tous les participants.

-Un trophée aux trois premières équipes des classements femmes hommes et mixtes

11/les participants s'engagent à accepter les prises de vue et de son, ainsi que leur utilisation à titre informatif ou publicitaire.

12/ En s'engageant sur cette course, tout concurrent accepte le présent règlement.

13/PARKING : Il se fera Rue des Moulins à CERNAY LA VILLE

14/DOSSARDS : Seront remis à l'école de CERNAY LA VILLE,rue des moulins à partir de 8H15.